

BANQUE FONTAINE ET C^{IE}, Paris (1912)

Épisodes précédents : [Banque Étienne Muller](#), [Banque alsacienne de Paris](#).

Édouard-Auguste-Lamoral FONTAINE
dit
FONTAINE DE LAVELEYE, gérant-fondateur

Né en 1871.

Sujet belge.

Fils de Léon Fontaine (1836-1907), directeur du *Moniteur des intérêts matériels*, président de la Société Dyle et Bacalan, administrateur des [Raffineries de soufre réunies](#), et Victorine de Laveleye.

Frère de Georges Fontaine (1875-1950), banquier à Bruxelles, de Gustave Fontaine (1876-1959)(successeur de son père à la tête de Dyle et Bacalan) et de Léon (1882-1945).

Marié à M^{lle} Moreira-Keating.

Fondateur et président de « [L'Atlantique](#) », Société française de renflouage et de remorquage de haute mer (4 janvier 1908).

Fondateur de la [Société française des Charbonnages et briquettes de la Méditerranée](#) (6 janvier 1908).

Administrateur du [Crédit mobilier français](#) (juin 1908).

de la [Caisse commerciale et industrielle de Paris](#) (juillet 1909-1910),

liquidateur de la [Banque Étienne Muller](#) (août 1909),

Administrateur de la [Banque Alsacienne de Paris](#) (suite de la précédente)(1909-1912),

du [Crédit foncier du Brésil](#) (1909-1910),

de la Société de construction du Port de Bahia (août 1908),

de la Compagnie des Chemins de fer du Sud-Ouest de l'État de Bahia,

de la Compagnie de Chemins de fer du Sud du Brésil (« South Brazilian Railway »),

de la Société du Pneu Bi-Creux (juin 1910),

des Forges de Recquignies (1910-1911),

Associé de la Société F. P. Walford et Cie, agence maritime à Paris (nov. 1910),

Fondateur de la Société franco-brésilienne de propagande et de publicité (avril 1911),

Administrateur de l'Impérial and Foreign Corporation,

de la Société générale immobilière et d'embellissement de la ville de São-Paulo (1911),

de l'Anglo-French Mercantile corporation, Londres : holding de valeurs principalement caoutchoutières (juillet 1912-1915),

de la Société du port de Bahia (Companhia cessionnaria das Docas de Porto da Bahia),

de la La Petite Pêche (déc. 1918),

de Eco (Société technique d'alimentation), basée à l'adresse de la défunte Banque Fontaine et Cie (jan. 1919),

de la Société immobilière des Établissements modernes d'alimentation (mars 1919),

de La Foncière de Hendaye et du Sud-Ouest,

de la Société centrale de travaux publics et privés (nov. 1921),

de la Société des Ogres françaises du Midi (nov. 1921),

1/2

2/2

du Jardin zoologique d'acclimatation (12 août 1921),
de la Société mutuelle d'alimentation (réélu en juin 1925),
Président de la Companhia Agricola e Florestal et de Estrada de Ferro Monte Alegre (1926),
de la Mexico Mines of el Oro (jan. 1927), après renversement de l'ancien conseil britannique, en vue du rachat de la Monte Alegre, opération aboutissant à la liquidation de la Mexico Mines et à la distribution aux actionnaires des ses titres Monte Alegre (1930).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 24 février 1912).
Décédé en 1940.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(*Le Gaulois, Le Petit Parisien, L'Écho de Paris, etc.*, 28 février 1912)

Banque Fontaine et Cie. — On nous fait savoir que la deuxième assemblée constitutive de la « Banque Fontaine et Cie », société en commandite, au capital de dix millions, a eu lieu hier. La nouvelle Banque sera gérée par M. Fontaine de Laveleye, dont nous avons eu le plaisir d'annoncer la récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Fontaine de Laveleye s'est assuré le concours de M. Édouard de Joannès, de la maison Joannès et Cie, les banquiers bien connus et particulièrement estimés de notre place.

Banque Fontaine et Cie (Fontaine et Cie)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1912)

Société en commandite par actions au capital de 10 millions de francs divisé en 2.000 actions de 5.000 fr. chacune, ayant son siège social, 39 *bis*, rue de Châteaudun. — Conseil de surveillance : MM. J. Bouvard, J. Sylvain, G. Cerjat et J. Lebel. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Petites Affiches », 15 mars 1912.

Entrepôts généraux frigorifiques de la banlieue de Paris et de Province
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mai 1912)

Les souscriptions seront reçues :
À la Banque Fontaine et Cie, 36 *bis*, rue de Châteaudun, à Paris, et au siège social, 57, rue de la Chaussée-d'Antin.

Mariages
(*Le Figaro*, 26 août 1912)

On annonce ,le prochain mariage de M. Marcel de Bussy, chef du service de la Bourse à la Banque Fontaine et C^o, avec Mlle Ellen Moërdés, fille de M. Moërdés, chevalier de la Légion d'honneur.

AVIS FINANCIERS

Païement de coupons

(*Le Matin, Le Petit Parisien, L'Écho de Paris, etc.*, 28 février 1912)

Société Générais immobilière et d'embellissements de la ville de Sao-Paulo

Les coupons n^o 2 des obligations de la Société Générale immobilière et d'embellissements de la ville de Sao-Paulo sont payables le 30 septembre 1912 par 15 fr. nets d'impôts aux guichets de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, à Paris, et 45, rue de Paradis, à Marseille ; à la Lloyds Bank (France) Limited, 19 rue Scribe, à Paris, et à la Banque Fontaine et Cie, 39 *bis*, rue de Châteaudun.

Compagnie de Chemins de fer du Sud du Brésil

Les coupons n^o 4 de la 2^e série des obligations de la Compagnie. des chemins de fer du Sud du Brésil sont-payables le 1^{er} octobre 1912 par 12 fr. 50 net d'impôts aux guichets du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris ; à la Banque transatlantique, 10, rue Mogador, et à la Banque Fontaine et Cie, 39 *bis*, rue de Châteaudun.

Les coupons n^o 5 de la 1^{re} série . des .obligations de cette Compagnie sont payables à la même date par 12 fr. 50 net d'impôts à la Banque Fontaine et Cie, 39 *bis*, rue de Châteaudun.

DISSOLUTIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 janvier 1913)

Banque Fontaine et Cie. — À dater du 30 décembre 1912. — M. J. Dumas, à Paris, 68, rue de Rivoli. — « Le Courrier », 9 janvier 1913.

Les affaires sont les affaires

(*Les Hommes du jour*, 11 janvier 1913)

.....
La Banque Fontaine et C^o est une société en commandite par actions, au capital de 10 millions de francs. Ces 10 millions sont représentées par des actions de 5.000 francs chacune, divisées en deux séries. La première série, ou série A, comprend 1.000 actions (soit 5 millions), souscrites par M. Fontaine et son co-gérant, M. de Joannès. La deuxième série, dénommée B, est souscrite par les commanditaires. Fidèle à ses habitudes, M. Fontaine a inscrit dans les statuts qu'aucun appel de fonds, au delà du premier quart de la souscription, ne pourra être fait sur les actions de la série A, avant que les actions de la série B aient été entièrement libérées. Par conséquent, après avoir déclaré par devant notaire qu'il avait versé dans sa caisse 1.250.000 francs, représentant le premier quart de sa souscription, M. Fontaine n'avait plus qu'à attendre

l'encaissement des 5 millions de ses commanditaires. Cet habile financier n'entend travailler qu'avec l'argent des autres.

Bien que la Banque Fontaine ait deux gérants, M. Fontaine est le seul maître de l'entreprise ; il a tous les pouvoirs possibles et imaginables, et manipule à sa guise les capitaux de la Société.

Sa direction des affaires sociales lui est payée par de forts appointements et 50 % des bénéfices ; il a droit, en outre, à la libre disposition des sommes passées par frais généraux pour rémunérations, gratifications au personnel, aux courtiers et à titre de publicité.

Il paraît que les 1.000 actions de la série B ont été souscrites et libérées du quart par quarante personnes ou sociétés. Nous voulons croire que ces souscriptions et libérations sont moins imaginaires que celles de l'Atlantique et de la Société des Charbonnages et Briquettes de la Méditerranée.

X. X. X.

Échos de la Bourse
(*Les Hommes du jour*, 1^{er} février 1913)

On sait que M. Fontaine de Laveleye, célèbre pour avoir fait naufrager une entreprise de renflouage, l'*Atlantique*, avait fondé une banque dite Banque Fontaine et C^o.

Nous avons raconté les divers exploits de ce financier, mais nous en avons omis un : c'est la dissolution de la banque en question, à dater du 30 novembre [sic : décembre] 1912.

Qu'attend M. Klotz pour élever M. Fontaine d'un grade dans l'ordre de la Légion d'honneur ?

La Foncière de Hendaye et du Sud-Ouest
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1913)

La Foncière de Hendaye et du Sud-Ouest nous prie de rectifier le compte rendu de son assemblée générale paru dans notre numéro du 1^{er} juillet.

C'est en effet par erreur que ce compte rendu mentionne la présence d'un représentant du Crédit foncier d'Algérie, qui n'est pas actionnaire de la Société ; les deux scrutateurs étaient M. Maurel, président de la Société des Travaux Publics et Privés, et M. Dumas, représentant de la banque Fontaine.

CRÉDIT FINANCIER POUR L'INDUSTRIE*
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juillet 1914)

.....
La Société, pour faire face à ces opérations et pour racheter 400.000 fr. d'actions souscrites lors de la constitution par la Banque Fontaine, entrée depuis en liquidation, a été obligée de faire l'appel du 2^e quart sur ses actions.

Répartition

(*Le Gaulois*, 5 mai 1920)

On nous informe que les actionnaires de la BANQUE FONTAINE & COMPAGNIE, en liquidation amiable, se sont réunis le 3 mai au siège social, 6, rue Volney.

Après avoir approuvé les comptes de la liquidation et voté la répartition du solde actif entre les actionnaires, quitus a été donné au liquidateur et aux gérants.
